



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### ARABIE SAOUDITE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valide 6 mois** après l'entrée dans le pays.
- **Visa obligatoire** avec **billet aller-retour**. Selon les autorités saoudiennes, il est possible de solliciter ce type de visa directement à l'arrivée, grâce aux bornes réservées à cet effet dans les aéroports de Riyad et de Djeddah. Il est toutefois recommandé aux Français souhaitant effectuer un voyage touristique en Arabie Saoudite d'obtenir, avant leur déplacement, **un visa électronique via Saudi Visa**. Les autorités saoudiennes ne délivrent pas de visas aux détenteurs de passeports sur lesquels figurent des visas ou des tampons israéliens.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

S'agissant des voyageurs entrant dans le pays, aucune vaccination ni test PCR n'est exigé. Une assurance santé reste en revanche requise à l'entrée.

Tous les voyageurs titulaires de visa de court séjour doivent impérativement souscrire une assurance médicale couvrant les frais médicaux liés à la COVID-19 et être en mesure de la présenter à leur arrivée.

